

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120405-2012_B096-DE
Date de télétransmission : 13/04/2012
Date de réception préfecture : 13/04/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 AVRIL 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B096

OBJET : Promotion du territoire - Achat de prestations de communication - Les Journées des plantes d'Albertas 2012

Le 5 avril 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(s) :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Georges CRISTIANI donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 5 AVRIL 2012

Rapporteur : Georges CRISTIANI

Thématique : Promotion du Territoire

Objet : Achat de prestations de communication – Les journées des plantes d'Albertas 2012.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il est proposé l'achat de prestations de communication à la SARL Les Jardins d'Albertas - au titre de l'article 28 du code des marchés publics – à l'occasion de la 20ème édition du salon « Les journées des plantes d'Albertas », pour un montant de 23 920€TTC (20 000€ HT).

Exposé des motifs :

La vingtième édition des « journées des plantes d'Albertas » se déroulera les 25, 26 et 27 mai 2012, à Bouc-Bel-Air. La Communauté du Pays d'Aix est partenaire privilégié de cette manifestation depuis 2006.

Avec près de quinze mille visiteurs pour l'édition 2011 et plus de cent quarante pépiniéristes et artisans, ce rendez-vous des amateurs de plantes rares et méditerranéennes est aujourd'hui un puissant vecteur d'image dans le Pays d'Aix.

Un sondage auprès de quatre cents visiteurs a permis de mettre en avant les points suivants :

- un taux de satisfaction qui se maintient à un niveau très élevé ;
- un nombre de nouveaux visiteurs à près de 40%, soit un taux de fidélisation de près de 60%.

Ces résultats positifs confirment l'ambition partagée entre organisateurs, partenaires et exposants de consolider cette manifestation de qualité.

Des prestations de communication et de relations publiques - détaillées ci-dessous - sont proposées par les Jardins d'Albertas, après négociations : la participation financière de la CPA s'élève à 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC.

- Présence du logo et du nom de la CPA, positionnée en tant que partenaire officiel sur les affiches, les insertions presse, les programmes, le site Internet de l'événement, les communiqués de presse ainsi que le dossier de presse, avec mention du titre « Partenaire principal » et un dimensionnement du logo supérieur à celui des autres partenaires officiels et des médias.
- Une participation de la CPA aux temps forts du salon, notamment à l'inauguration, vendredi 25 mai 2012.
- Un stand de 50m² sous tente, avec plancher fourni, situé à l'entrée du salon.
- 20 badges d'accès officiel, comprenant l'accès au cocktail du vendredi 25 mai, aux dîners champêtres des vendredi 25 et samedi 26 mai 2012 et donnant accès à la manifestation pendant trois jours.
- Mille invitations à une journée au choix, valables pour deux personnes.
- Une visibilité de la Communauté du Pays d'Aix sur la manifestation : présence d'une banderole CPA au niveau du portail d'entrée (chemin de Castellone) et présence du logo de la CPA sur un panneau de remerciement des partenaires.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics et notamment son article 28 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;

VU l'avis favorable de la Commission Promotion du Territoire en date du 16 février 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** cet achat de prestations d'un montant de 23 920 € TTC à la SARL « Les Jardins d'Albertas » par voie de marché public à procédure adaptée de l'article 28 du Code des marchés publics et répondant aux conditions de l'article 35 II 8° ;
- **DIRE** que la somme versée sera prise sur les crédits de la Direction de la Communication, sur la ligne 023-611 qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **AUTORISER** Madame le Président à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Promotion du territoire - Achat de prestations de communication - Les Journées des plantes d'Albertas 2012

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



12 AVR. 2012